

La valeur travail

Par **Alain CAMBIER**

Docteur en philosophie,
professeur en classes préparatoires, Faidherbe - Lille

« Travailler plus pour gagner plus » : ce qui fut un slogan de campagne électorale est devenu un dogme politique censé relancer l'économie de notre pays. Ainsi, sous la forme d'un adage présidentiel, la valeur travail serait de retour, non pas pour l'opposer à la financiarisation caractéristique du capitalisme contemporain qui permet de « gagner de l'argent en dormant », mais pour stigmatiser une France prétendument paresseuse et déclinante. Cette vision est d'autant plus injuste qu'un récent rapport du Bureau International du Travail¹ montrait que le travail des Français est l'un des plus productifs du monde. Les suicides répétés pour raisons professionnelles, dans certaines grandes entreprises, témoignent de l'âpreté des exigences de production. En réalité, l'expression même de valeur travail est depuis longtemps ambiguë et propice aux confusions les plus grossières.

Le travail se montre d'emblée comme ambivalent : il apparaît comme un mélange inextricable de douleur et de création. D'une part, le travail comporte la signification passive de la peine et du fardeau ; d'autre part, il se rapporte à l'effort volontaire, actif et intentionnel, et son produit peut prendre, grâce au métier, la forme d'une œuvre. Mais la notion de valeur est elle-même source de malentendus et il nous faut distinguer le fait d'« avoir de la valeur » et « être une valeur ». « Avoir de la valeur » implique nécessairement un rapport avec autre chose et, dans ce cas, valoir se réduit à équivaloir : les qualités intrinsèques sont occultées et l'accent est mis sur ce que l'on peut espérer obtenir en échange. En ce sens, la valeur se révèle antinomique avec l'être. En revanche, « Être une valeur » renvoie à une entité qui possède des propriétés telles qu'elle s'impose d'elle-même, par les qualités qu'elle manifeste. L'étymologie même du mot « valeur » renvoie au verbe latin *valere* qui signifie être en bonne santé, c'est-à-dire disposer de toutes ses capacités, par opposition à celui qui est malade, invalide. Mais on parlera également d'un homme valeureux, c'est-à-dire d'un homme sur qui, par sa conduite exemplaire, les yeux se fixent. Dans un monde où toute norme transcendante s'est exilée, ce personnage apparaît alors dans son rôle de critère et de fondement de la vertu et donc comme l'incarnation de la valeur². Or, peut-on légitimement considérer que le travail est, en lui-même, une valeur ?

Une activité humaine longtemps mal reconnue

Étymologiquement, la notion de travail connote l'idée de coercition. Dans la Bible, il est présenté comme un châtement consécutif au péché originel. Historiquement, le travail fut longtemps considéré comme une activité ignoble, c'est-à-dire non-noble. Les sociétés sauvages n'avaient jamais fait du labeur une activité majeure. Dans la société antique, le travail apparaissait réservé aux esclaves et même

celui des artisans était plutôt dévalorisé : les citoyens libres étaient censés s'adonner à des activités supérieures comme la politique. La philosophie antique a distingué ainsi la « pause » réservée aux esclaves pour reconstituer leur force de travail, en raison de la fatigue éprouvée, du « loisir » véritable qui était le privilège de ceux qui pouvaient s'adonner aux activités intellectuelles. De même, dans la société féodale, le travail était assigné aux serfs, alors que les seigneurs s'adonnaient à l'art de la guerre. Ce n'est donc que dans la société moderne, caractérisée par l'émergence d'une économie de libre-échange visant non plus la simple satisfaction des besoins vitaux, mais le développement des richesses, que la valorisation du travail est réellement apparue. Cette nouvelle ère marqua le triomphe de la figure du négociant – c'est-à-dire étymologiquement celui qui mène une vie qui tourne le dos à l'*otium*, au loisir. Dès lors, « le travail de notre corps et l'œuvre de nos mains », comme dit Locke, furent considérés comme la seule source légitime de la propriété³. La reconnaissance du travail comme activité fondamentale de l'homme fut favorisée par le protestantisme qui dévalorisa l'oisiveté, fit l'éloge de l'esprit d'entreprise, et justifia le prêt à intérêt qui, en désacralisant le temps, en faisait désormais de l'argent. La dignification du travail s'effectua sous sa forme philosophique chez Hegel qui en fit la condition, pour l'homme, de l'objectivation de soi – *Entfremdung* –, c'est-à-dire pour se faire reconnaître effectivement à sa valeur par ses œuvres. Mais, prenant acte de cette réalité incontournable qu'était devenue la société civile, Hegel fut aussi très vite conscient des effets pervers du développement de la condition salariale : « Une multitude d'ouvriers est condamnée dans les fabriques, les manufactures et les mines, à des travaux abrutissants, insalubres, dangereux et qui restreignent l'habileté (...) Toute cette multitude qui ne peut se tirer d'affaire est livrée à la pauvreté. Alors intervient l'opposition de la grande richesse et de la grande pauvreté »⁴.

Du travail comme libération au travail comme aliénation

Car la généralisation systématique de la condition salariale fut concomitante de la dignification du travail. Personne ne peut nier que l'apparition du salariat marqua un progrès, sur le principe, par rapport aux formes antérieures d'utilisation de la main d'œuvre comme l'esclavage ou le servage. Dans le cadre de la société libérale, l'homme considéré en tant qu'individu autonome est libre de vendre sa force de travail contre un salaire, dans le cadre d'un contrat de travail⁵. Non seulement l'individu est reconnu alors comme personne majeure, mais le travail fourni apparaît ici la source d'une richesse qu'il est censé pouvoir utiliser comme bon lui semble. Depuis quarante ans, les femmes ont refait, en raccourci, cette expérience de l'entrée massive dans la condition salariale : elles ont compris que celle-ci leur apportait non seulement l'indépendance, mais aussi l'insertion, au-delà de la sphère familiale, dans la société civile et la reconnaissance de leur identité spécifique. Mais personne ne peut nier non plus que la condition salariale fut aussi l'occasion d'une aliénation féroce aux conséquences dégradantes et destructrices pour le travailleur : le rapport du docteur Villermé⁶ se révéla accablant, au XIX^{ème} siècle. Dès lors, le contrat de travail, censé être établi « sur un pied d'égalité entre deux personnes libres et conscientes », apparut vite aussi comme un contrat de dupes, impliquant nécessairement un rapport de subordination propice aux abus dans l'utilisation de la force de travail. Un hiatus apparaît donc entre, d'une part, le travail conçu comme une valeur en lui-même permettant à l'homme de s'exprimer et de se faire reconnaître à travers cette activité et, d'autre part, le travail réduit à un facteur de production dont l'efficacité devrait toujours être améliorée pour créer plus de richesses, quelles qu'en soient les conséquences sur la manière et les conditions de l'exercer. Hannah Arendt a, à sa façon⁷, reformulé ce clivage en opposant l'activité démiurgique de l'*homo faber* censée créer des œuvres et la besogne de l'*animal laborans* répondant uniquement aux nécessités de la consommation.

Produire et échanger

Lorsque l'on parle de la valeur du travail, le quiproquo consiste à le considérer cyniquement comme un simple moyen pour obtenir tout autre chose, et non à lui reconnaître une valeur en lui-même. Ainsi, le salarié peut ne voir, dans

son travail, que l'occasion de « gagner de l'argent » et celui qui l'emploie le moyen d'accroître son capital. Très tôt, des économistes comme Adam Smith ont pris conscience de l'ambiguïté au point de ne pas considérer le travail comme une marchandise quelconque⁸, mais d'en faire « la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise ». Mais Smith entretint également l'ambiguïté en affirmant : « La valeur d'une marchandise (...) est égale à la quantité de travail qu'elle permet à cette personne de se procurer ou de commander »⁹. Smith mélangeait à la fois le travail comme mesure de la valeur d'une marchandise sur le marché en tant qu'elle en cristallise une certaine quantité nécessaire et le pouvoir conféré à un propriétaire de marchandises d'acheter du travail sur le marché. Cependant, cet imbroglio provient de la prise en compte de deux réalités incontournables, en économie : d'une part, la production, et d'autre part, l'échange qui relève de la loi de l'offre et de la demande. Marx prétendit surmonter la difficulté en faisant exclusivement du travail l'essence de la valeur des marchandises : cette approche lui permit d'expliquer les effets déshumanisants que peut provoquer l'appropriation privée de la plus-value telle qu'elle s'effectue dans le contexte de la condition salariale. Dans l'échange marchand capitaliste, l'imposture est de faire croire que le travail pourrait être une marchandise comme une autre, alors qu'il est la clé de la production des biens et que la valeur des marchandises sur le marché prend sa source dans la valeur du surtravail accompli par les salariés, mais non payé par le salaire. Pour mettre fin à cette mystification, Marx envisagea une société où la valeur des marchandises serait exclusivement calculée en fonction du temps de travail nécessaire pour les produire¹⁰. Ainsi, sous prétexte de répondre au problème de l'exploitation du travail humain et de rendre transparents les rapports socio-économiques, il préconisa la suppression de l'économie de marché qui, fondée sur la loi de l'offre et de la demande, serait source d'opacité : il en arriva alors à « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Il méconnut que, si le travail est une donnée anthropologique humaine fondamentale, l'échange – fût-ce sous sa forme marchande – ne l'est pas moins.

Prix et dignité

Le paradoxe du travail moderne est qu'il nous place au cœur même de la tension entre « avoir de la valeur » et « être une valeur » : car, si l'économie de marché est tributaire du travail, celui-ci se montre lui-même dépendant de

l'échange marchand. C'est pourquoi poser la question de la valeur-travail revient à pointer la tension entre son prix et sa dignité, c'est-à-dire la confrontation entre l'éthique et l'économique : « Ce qui a un prix peut être aussi bien remplacé par quelque chose d'autre, à titre d'équivalent ; mais au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, ce qui par suite n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une dignité »¹¹. Car il s'agit de faire en sorte que l'homme ne soit jamais, dans son travail, considéré comme un simple moyen et que lui-même ne s'y considère pas comme tel, mais plutôt en même temps comme une fin en soi. Il serait naïf de dénier que le travail puisse avoir un prix, mais il serait aveugle de ne pas se poser la question de sa dignité. Entre les nécessités de l'économie et les exigences de l'éthique, le droit est apparu comme la médiation nécessaire permettant de pallier les effets pervers de la poursuite exclusive des intérêts économiques. En 1898, la loi sur les accidents de travail de Martin Nadaud fut l'acte de baptême de l'État-Providence : désormais, la loi pouvait primer sur le contrat privé. L'introduction de droits dans le travail a permis de réduire les insécurités, de civiliser les relations au sein de l'entreprise, de donner du sens à la dignité dans les rapports économiques. Il contribua à permettre le respect de la personne humaine jusqu'au cœur des rapports socio-économiques.

Sous prétexte de s'adapter aux nouveaux défis économiques, la remise en question du droit du travail est présentée comme nécessaire, à une époque où pourtant la précarisation des salariés est de plus en plus aiguë. Bien plus, il s'agirait d'édifier une sorte d'État-Providence à l'envers : non plus protéger les plus démunis, les plus exposés aux aléas dramatiques de la vie, mais les plus riches, grâce, par exemple, à des « boucliers fiscaux »... Mais s'il existe nécessairement une limite funestement prévisible dans la « descente aux enfers » qu'est la détresse, il n'y en existe pas dans l'excès de richesses, dans la pléonexie économique : les plus riches peuvent toujours espérer devenir encore plus riches et cet horizon sans limite vient justifier de leur part des exigences sans fond et des privilèges qu'ils s'accordent désormais sans fard. Aussi, au nom de la logique économique en vient-on à ignorer l'appartenance à une communauté sociale humaine où tous les membres sont nécessairement des partenaires. Aujourd'hui, plutôt que de garantir des règles éthiques élémentaires dans le jeu économique et de faire le choix du « travailler tous », la solution purement individualiste et strictement quantitative du « travailler plus » est promue comme un miroir aux alouettes. En outre, il est totalement contradictoire

de prôner la valeur travail et de réduire à l'excès l'impôt sur les successions : le privilège accordé aux héritages les plus riches tourne le dos à l'idée d'effort et de mérite personnels. Supposée permettre de réduire tous les déficits en cours, une équation simpliste entre « plus de travail » et « plus d'argent » est donc instaurée en guise de panacée, quelles que soient les conditions dans lesquelles les salariés effectueraient ce travail. Outre la conception réductrice de la complexité économique qu'un tel slogan révèle, c'est oublier aussi que l'on perd souvent sa vie à la gagner...

¹ Le classement place la France en 3^{ème} position dans le monde, par heure travaillée. Selon le rapport du BIT publié le 2 septembre 2007, la production des travailleurs français par heure s'élevait à 35,08 dollars contre 35,63 dollars pour la production américaine. En 10 ans, le produit international brut par heure travaillée en France s'est accru de 2,2 % en moyenne annuelle entre 1980 et 2006, alors qu'il progressait de 1,7 % aux U.S.A.

² Aristote, *Éthique à Nicomaque*, III, 6, 1113a29ss.

³ Cf. *Second traité du gouvernement civil*, chap. 5.

⁴ Hegel, *Philosophie de l'esprit*, 1805, éd. PUF, p. 74. Hegel a lu très tôt Ferguson, Smith, Say, Ricardo, et a su tirer les leçons philosophiques de leurs analyses de la société civile, mais la critique des effets pervers du capitalisme restera une constante dans les *Principes de la philosophie du droit*.

⁵ La Révolution française entérina cette conception : « La faculté de travailler est un des premiers droits de l'homme. Ce droit est sans doute la première propriété, la plus imprescriptible ». Dès lors, « c'est aux conventions libres d'individu à individu à fixer la journée pour chaque ouvrier ». Révolution libérale, la Révolution française abolit les corporations en 1791 avec la loi Le Chapelier.

⁶ Cf. son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les principales fabriques de soie, de coton et laine*, publié en 1840.

⁷ Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*.

⁸ À la différence de Hobbes qui affirmait, dans son *Léviathan* : « La valeur d'un humain, ou son mérite, est comme celle de toutes les autres choses, à savoir son prix (...) Le travail humain étant aussi un bien échangeable en vue d'un profit, comme toute autre chose ».

⁹ Cf. Adam Smith, *Recherches sur la nature et sur les causes de la richesse des nations*, chap. 5.

¹⁰ « Représentons-nous enfin une réunion d'hommes libres travaillant avec des moyens de production communs (...) Le temps de travail jouerait ainsi un double rôle. D'un côté, sa distribution dans la société règle le rapport exact des diverses fonctions aux divers besoins ; de l'autre, il mesure la part individuelle de chaque producteur dans le travail commun, et en même temps la portion qui lui revient dans la partie du produit commun réservée à la consommation. Les rapports sociaux des hommes dans leurs travaux et avec les objets utiles qui en proviennent restent ici simples et transparents dans la production aussi bien que dans la distribution », Marx, *Le Capital*, éditions sociales, I, 1. Marx feint d'ignorer que la transparence peut aussi être un enfer, d'autant que, pour l'obtenir, elle suppose ici l'omniprésence d'un État bureaucratique.

¹¹ Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, 2^{ème} section. Kant précise encore : « ce qui constitue la condition qui seule peut faire que quelque chose est une fin en soi, cela n'a pas seulement une valeur relative ; c'est-à-dire un prix, mais une valeur intrinsèque, c'est-à-dire une dignité ».